



FÉDÉRATION DE L'OISE POUR LA PÊCHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE

Établissement à caractère d'utilité publique (loi du 12 juillet 1941) agréé par la Préfecture de l'Oise en date du 13 novembre 2017 au titre de l'article L.141-1 C.E. relatif à la Protection de l'Environnement.

Règlement Enduro Carpe - Rivière Aisne

Du Jeudi 16 Octobre 15h au Dimanche 19 Octobre 9h30

Inscriptions

L'inscription est à valider sur HelloAsso **avant le 06 Octobre 2025**

Le montant de l'inscription est fixé à **50 €** par équipe.

Inscription uniquement par paiement en ligne sur la billetterie de l'enduro Carpe Aisne

L'inscription est effective dès réception du montant de l'inscription et du bulletin de participation dûment remplis. Un mail de confirmation vous sera envoyé attestant la bonne prise en charge de votre inscription.

Le nombre de participants au concours est limité à **20 équipes**
(8 équipes minimum pour le maintien du concours)

Un mineur par équipe maximum, accompagné d'un adulte (autorisations parentales requises)

Inscription uniquement par chèque libellé à l'ordre de la Fédération de Pêche de l'Oise.

Ce concours est accessible aux détenteurs des **cartes de pêche suivantes** :

- carte **INTERFEDERALE** (ou de la vignette correspondante)
- carte **majeure des AAPPMA suivantes** : ATTICHY, AVRECHY, BABOEUF, BEAUVAIS, BETHANCOURT-GILOCOURT, BORAN sur OISE, BORNEL, BRETEUIL, BULLES, CANNY-ROYE sur MATZ, CHANTILLY, COMPIEGNE, CREIL, CUISE la MOTTE, EVRICOURT, GOURNAY sur ARONDE, HERMES-BERTHECOURT, LAIGNEVILLE, LAVILLETERTRE, MELLO, MONTATAIRE, MOUY, NOYON, PONT-SAINTE- MAXENCE, PRECY-GOUVIEUX-SAINT LEU-CRAMOISY-MAYSEL, THERDONNE, THIESCOURT, TRACY-BAILLY-SAINT-LEGER ou VERBERIE
- carte « **découverte -12 ans** », « **personne mineure** » et « **découverte femme** »
- carte **hebdomadaire** (incluant la période du concours)
- cartes **journalières** provenant d'une AAPPMA réciproitaire du département de l'Oise (4 cartes journalières nécessaires pour la durée du concours)

Déroulement du concours

Afin de maximiser le confort, les postes de pêche sont répartis sur environ 20 km sur la rivière Aisne.

L'Enduro se pratique **par équipe de deux personnes** pour un total de **8 cannes** avec **un seul hameçon** par ligne.

Chaque participant recevra un document contenant le règlement, une carte des postes ainsi que le numéro de téléphone des organisateurs et contrôleurs

- Jeudi 16 Octobre :

- **15h** : Accueil des participants.
- **15h15** : Briefing (appel des équipes, rappel du règlement, mise à disposition de sacs poubelle...) et tirage au sort des postes
- **18h00** : Départ de l'Enduro (autorisation de mise à l'eau des lignes)

Il est prévu de pouvoir décharger son véhicule à proximité immédiate des postes (maximum 20 mètres).

- Dimanche 19 Octobre :

- **9h30** : Fin de l'Enduro, nettoyage des postes
- **11h30** : Remise des lots et vin d'honneur

La Fédération de l'Oise pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique décline toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel et se garde le droit de modifier les horaires, le règlement et/ou annuler le concours.

Contrôle des prises et enregistrement

La pesée s'effectuera le matin et le soir. En cas de prises, vous devez contacter le commissaire qui viendra effectuer le contrôle de votre prise sur votre poste.

Pour la nuit, vous placerez vos prises en sacs de conservation (une seule prise par sac), une dérogation pour le maintien en captivité a été obtenue dans le cadre du concours. Vous pourrez contacter le commissaire par SMS pour signaler une prise, la pesée commencera dès 8h le matin. La dernière pesée avant la nuit aura lieu à 19h.

Les prises comptabilisées et conservées en sac seront exclusivement de l'espèce carpe (*cyprinus carpio*).

Tout poisson ferré avant le signal de fin d'épreuve sera comptabilisé. Toute carpe morte du fait de la négligence d'un concurrent entraînera l'exclusion de son équipe. Toute carpe abîmée par manque de soins de l'équipe ne sera pas comptabilisée.

Il ne peut y avoir aucun « don » de prise à une autre équipe.

Le classement sera effectué à l'issue du concours en additionnant les différents points des prises. En cas d'égalité, l'équipe ayant capturée le plus gros poisson primera.

Des lots en matériels (intégralité des mises reversées) seront remis aux 3 premières équipes ainsi que pour le pêcheur ayant capturé le plus gros poisson.

Modes de pêche et amorçage

Épuisette et tapis de réception obligatoires.

Les embarcations sont autorisées pour la dépose des lignes, l'amorçage et lors d'un combat avec une prise avec **port du gilet de sauvetage obligatoire**. De nuit, l'embarcation devra être signalée par un feu ordinaire blanc visible de tous les côtés.

Les graines devront obligatoirement être **cuites**.

Conformément à la réglementation nationale en vigueur (Code de l'Environnement), les **esches animales sont interdites la nuit** (en appâts ET en amorce).

Les feux (même hors sol) sont proscrits par le code forestier Article L131-1 à moins de 200m de bois et forêts.

Pendant toute la durée de l'épreuve, au moins un membre de l'équipe doit être présent sur le poste. En vue de la réglementation en vigueur, seulement 4 cannes devront être à l'eau pour un pêcheur en cas d'absence du coéquipier. Les lignes supplémentaires devront être sorties de l'eau.

Les organisateurs se réservent le droit d'interrompre momentanément l'épreuve en cas d'orage.

Si une équipe voisine combat une carpe et que celle-ci se dirige vers vos lignes, **soyez courtois** et relever vos lignes ou noyer vos bannières.

Sur certains postes, il est possible qu'une autre équipe se trouve à proximité. Pour le placement de vos lignes, voyez directement avec l'autre équipe afin de ne pas vous gêner, la courtoisie étant requise.

Toute personne devra être assurée individuellement, les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accidents ou de bris de matériel.

Tout participant en état d'ébriété manifeste et/ou créant un quelconque désordre verra son équipe disqualifiée sans remboursement des frais d'inscription.

Les emplacements devront être laissés propres à l'issue du concours (des sacs poubelle seront à disposition).

Le stockage d'hydrocarbures et de tout autre produit polluant devra se faire à distance de berges.

Sanctions

Cette manifestation se voulant avant tout conviviale, toute tentative de tricherie ou manquement au règlement ou code de l'environnement entraînera l'exclusion définitive de l'équipe, sans qu'aucun remboursement des frais d'inscription ne puisse être réclamé.

Photographies

L'ensemble des photographies prises lors du concours pourront être utilisées à des fins de communication par la Fédération de l'Oise pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, dans le cadre de ses missions de promotion du loisir pêche. Aucune indemnité ou droit d'image ne pourra être réclamée par les participants.